
Renvoi au comité d'instruction publique du discours prononcé par le président de la société populaire de Maubeuge lors des célébrations pour l'inauguration des bustes de Marat, Lepeletier et Rousseau, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique du discours prononcé par le président de la société populaire de Maubeuge lors des célébrations pour l'inauguration des bustes de Marat, Lepeletier et Rousseau, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 9-10;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20117_t1_0009_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

[*Les sans-culottes de Montluel à la Conv.; s.d.*]

(1).

Il n'est point de repos, dans les dangers de la Patrie, pour ses véritables défenseurs : vous en donnez constamment l'exemple, Représentants du peuple; et les sans-culottes de Montluel pénétrés de la vérité de ce principe, sans lequel la République ne peut s'établir, ne connoissent de jours vraiment heureux, que ceux qui sont marqués par des actes de patriotisme et de dévouement à la cause de la régénération.

Simple, mais pleins de zèle pour le soutien des droits de l'humanité, ils s'occupent sans relâche des moyens de les affermir; leur devise est celle des hommes libres, leur point de ralliement, la vertu.

Qu'ils tombent sous le glaive de la loi, ces conspirateurs barbares, dont les entrailles ne s'émurent jamais au doux nom de la Patrie. Qu'ils disparaissent du sol de la Liberté, ces intrigants, ces faux patriotes, qui n'empruntent les traits républicains que pour mieux déguiser leur lâche perfidie; ces égoïstes, qui ne chérissent que leur existence; ces insoucians, qui voient d'un œil sec les maux incalculables que la tyrannie prépare à leurs frères depuis plus de cinq ans; ces modérés qui s'apitoient sur le sort des traîtres, parce qu'ils redoutent la vengeance des loix.

Que tous les monstres enfin qui osent encore ourdir des trames criminelles, pour nous replonger dans la fange de l'opprobre, et dans les chaînes de la servitude, soient à jamais anéantis. Alors, seulement alors, le vaisseau de la République, lancé sur une mer sans orage voguera paisiblement; et les Français véritablement libres par la destruction entière des scélérats, marcheront, sans entraves, dans la carrière du bonheur et de l'immortalité.

Législateurs, vous avez posé l'édifice de notre félicité sur des bases inébranlables; vous avez rendu à l'homme sa première dignité, en établissant le règne de la Liberté sur les débris de la tyrannie; l'empire de la raison, sur les ruines du fanatisme et de la superstition.

Continuez, infatigables Montagnards, les Sans-culottes de Montluel vous en conjurent au nom de l'humanité; continuez, le trône du dernier des tyrans ne peut échapper à la foudre que la volonté nationale a mise entre vos mains.

Quant à nous, fidèles à nos serments, nous périrons plutôt que de reprendre des fers; des Français qui ont secoué le joug de la servitude, ne balancent point entre l'esclavage et la mort.

Tels sont, Pères de la Patrie, les sentiments qui nous animent : mais il ne suffit pas de former de stériles désirs; le titre de Sans-culottes n'est qu'un vain nom s'il n'est appuyé de preuves qui excluent, à l'égard de celui qui le porte, toute idée d'usurpation : les nôtres sont consignées dans le tableau que nous joignons ici; elles vous prouveront notre amour pour la République et l'attachement inviolable que nous avons voué à la Sainte Montagne, centre unique où doivent tendre les vrais Républicains.

(1) C 299, pl. 1045, p. 7. De l'impr. de Destefanis, à Commune-Affranchie.

DONS

Le 5 février 1793 : 137 chemises, 287 paires de souliers, 6 culottes, 20 paires de bas, 12 paires de guêtres.

Le 20 mars : 7 000 livres données, par forme de secours, aux défenseurs de la Patrie.

En nivôse : Dépôt dans la caisse du District, de la somme de 24 000 livres. Envoi à la Monnoie de Commune-Affranchie, de 174 marcs d'argenterie. Equipement et armement de 3 cavaliers jacobins et d'un gendarme national. 1 700 chemises, 600 livres en argent, 1 200 livres en assignats, 12 marcs d'argenterie, 3 fusils de munition, 12 gibernes, 3 paires de pistolets, 7 paires de souliers, 3 habits d'uniforme complets, 12 paires de bas, 8 paires de guêtres.

SACRIFICES FAITS PAR LES SANS-CULOTTES POUR ÉLEVER LES ESPRITS A LA HAUTEUR DES CIRCONSTANCES.

15 février 1793 : Distribution de 3 quintaux de pain faite aux pauvres. Fête célébrée à l'occasion de la plantation de l'arbre de la Liberté.

Le 7 août : Subsistances fournies gratuitement au bataillon de l'Ardèche, qui marchoit contre les rebelles de Commune-Affranchie.

Septembre : 200 lits dressés par les Sans-culottes à l'ambulance, pour les blessés de l'armée républicaine. Don considérable de pain, fait aux patriotes de Commune-Affranchie, à la levée du siège.

Frimaire : Les Sans-culottes parcourent les Campagnes pour engager les habitants à détruire les signes intérieurs et extérieurs du fanatisme, et à faire des dons aux défenseurs de la Patrie. Célébration d'une fête en l'honneur des martyrs de la Liberté.

Nivôse : Envoi de Commissaires dans les campagnes, pour y prêcher les principes de la morale et de la raison. Distribution de pain aux pauvres, pour une somme de 612 liv. Célébration par enthousiasme d'une fête à l'occasion de la reprise de Toulon, avant la nouvelle officielle.

Pluviôse : Célébration de la fête de la Raison, à laquelle sont invités des députés des Départements voisins.

Nous passons sous silence tous les traits de patriotisme que les Sans-culottes de Montluel ont encore donnés depuis que le représentant Albite a été envoyé dans notre département; mais l'énergie que ce républicain a déployé pour faire triompher la raison et terrasser les ennemis de la chose publique nous fait un devoir de vous instruire qu'il n'a pas peu contribué à affermir leur marche dans toutes les circonstances.

Signé : PARRET (*présid. des sans-culottes*), CHOIZIER et HUGOT (*secrét.*).

5

La société populaire de Maubeuge instruit la Convention que le 10 ventôse dernier elle a célébré la fête de l'inauguration des bustes de Marat, Lepeletier et J. J. Rousseau, et fait passer copie du discours qu'a prononcé son vice-président en cette circonstance.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Maubeuge, 28 vent. II] (2).

« Représentans,

Les fêtes du peuple ne peuvent pas être indifférentes à ses représentans puisqu'elles ne sont pas inutiles à la conservation de ses droits. Nous vous apprenons donc que le 10 de ce mois nous avons fait la fête de l'inauguration des bustes de Marat, Le Peletier et Jean-Jacques Rousseau; qu'ils ont été portés dans toutes les rues; précédés d'une musique militaire jouant des airs patriotiques et annonçant les amis de l'humanité; ils étaient suivis d'un char de triomphe portant la statue de la liberté et représentant la liberté triomphante par les efforts de ses défenseurs et malgré les efforts de ses ennemis, le représentant du peuple, les autorités constituées et la Société populaire fermaient la marche. Arrivés sur la place, à l'autel de la patrie, le représentant du peuple et le maire ont harangué les citoyens. De retour dans la salle de nos séances plusieurs discours analogues à la fête ont été prononcés, des hymnes patriotiques ont été chantés. Nous vous envoyons le discours qui a été prononcé dans cette fête par le vice-président. S. et F. Vive la République. »

GOURBERT (présid.), ROBIN (secrét.).

Un mot de Franklin Figue Legros, vice-président de la Société populaire de Maubeuge, le jour de l'inauguration des bustes de Marat, Lepeletier et J.-J. Rousseau.

Quels sont ceux que je vois ici rassemblés ? ...N'y a-t-il point ici des assassins de Marat et de Lepeletier ? car tous les ennemis du peuple sont leurs assassins... S'il en est ici, qu'ils se gardent bien de souiller de leur souffle impur les images de ces grands hommes ! ...Qu'ils fuient ! Le souvenir de leurs attentats nous enflamme ! ...Qu'ils se dérobent à notre juste indignation.

Et toi, peuple, viens te réunir autour des images de tes amis. Marat et Lepeletier sont tombés sous les coups de l'aristocratie; ils ne sont pas les seuls martyrs de la liberté; déjà des millions d'hommes libres ont été victimes du despotisme; Peuple, le despotisme n'en sera pas moins terrassé.

Quel est donc le calcul des despotes et de leurs suppôts ? Croient-ils, les imbéciles que le sort de la liberté dépende de quelques milliers d'hommes ? Qu'ils voient donc à des phalanges de héros, tombés sous leurs coups, succéder d'autres phalanges plus nombreuses ! Qu'ils voient Marat et Lepeletier, assassinés par eux, remplacés par des milliers de Marat et de Lepeletier

Républicains, quels sont donc vos sentimens à la vue de ces images autour desquelles vous vous pressez et qui vous rappellent quelques-uns de vos amis, victimes de leur amour pour vous ? ...Ne leur donnons point d'éloges, ils ont fait leur devoir; ne les pleurons point, jurons de les venger, le sang des tyrans sera bien plus agréa-

bles que nos pleurs aux martyrs de la liberté; que leurs images ne nous inspirent donc qu'un sentiment, celui de la vengeance !

Vengeons-les sur les tyrans et leurs esclaves. Vengeons-les sur les Autrichiens du dehors et du dedans. Vengeons-les sur ces aristocrates en Bonnet rouge qui n'embrassent la liberté que pour l'étouffer, qui ne revêtent les signes du patriotisme que pour empêcher qu'on reconnaisse les vrais patriotes, qui ne veulent faire la paix avec les patriotes que pour les égorgcr; vengeons-les en un mot sur tous les ennemis du peuple quels que soient leurs habits et leurs discours !

Oui, Marat, oui, Lepeletier, oui héros qui avez succombé jusqu'aujourd'hui sous les coups du despotisme, nous jurons, au pied de vos statues, sur vos tombeaux, de n'être jamais esclaves des tyrans ni dupes des faux patriotes, nous jurons de les écraser les uns et les autres; la fumée de leur sang, voilà l'encens que nous voulons vous offrir !

6

« A la nouvelle de l'affreuse conjuration, écrit le conseil général et le comité de surveillance révolutionnaire de la commune de Gisors, district des Andelys, département de l'Eure, nous avons ordonné des visites domiciliaires et inattendues chez tous les particuliers qui pourroient être présumés avoir des correspondances; mais le résultat n'a rien offert qui pût indiquer qu'il y eût des agens de cette atroce conspiration dans notre commune ». Ils engagent la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Gisors, 29 vent. II] (2).

« Représentans d'un peuple libre,

Le Conseil général et le Comité de surveillance révolutionnaire de la commune de Gisors ont appris avec indignation que des scélérats, sous le manteau du patriotisme venaient de conspirer contre la Liberté et contre la Convention nationale.

A cette nouvelle alarmante, les autorités constituées de cette commune se sont réunies et sur le champ ont fait des visites domiciliaires et inattendues chez tous les particuliers qui pouvaient être présumés avoir des correspondances. Le résultat n'a rien offert qui put indiquer qu'il y eut des agens de cette atroce conspiration dans la commune de Gisors.

Nous n'en redoublerons pas moins de surveillance et d'activité, nous nous serrerons autour de la Convention nationale, nous ferons exécuter les grandes et vigoureuses mesures qu'elle prend pour le salut de la patrie.

Législateurs, livrez sans pitié tous ces nouveaux conspirateurs au glaive redoutable et juste des loix révolutionnaires, que leur sang impur arrose le sol de la Liberté qu'a souillé trop longtemps leur perfide existence, qu'ils subissent le

(1) P.V., XXXIV, 2, Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t).

(2) D XXXVIII, doss. 3, p. 54.

(1) P.V., XXXIV, 2-3. Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t); Débats, n^o 556, p. 153.

(2) C 298, pl. 1032, p. 3 et 17.